



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante-douzième session**  
**Cinquième Commission**  
Points 97 a) et 136 de l'ordre du jour

**Prévention d'une course aux armements  
dans l'espace**

**Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2018-2019**

## **Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/C.1/72/L.54**

**État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article  
153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

### **I. Introduction**

1. À sa 25<sup>e</sup> séance, le 30 octobre 2017, à l'issue d'un vote enregistré, la Première Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/72/L.54 par 121 voix contre 5, avec 45 abstentions. La Commission était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/C.1/72/L.60).

### **II. Demandes formulées dans le projet de résolution**

2. Aux termes des paragraphes 3, 4, 5 et 6 du projet de résolution A/C.1/72/L.54, l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général de constituer un Groupe d'experts gouvernementaux qui sera composé au maximum de 25 États Membres, choisis selon le principe d'une répartition géographique équilibrée et équitable, et sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet;



b) Décide que le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux travaillera sur la base du consensus, sans préjudice des positions respectives que chaque État adoptera dans le cadre de futures négociations, et tiendra à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2018 et l'autre en 2019;

c) Prie le Président du Groupe d'experts gouvernementaux d'organiser à New York, en 2019, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du groupe que le Président devra établir en cette qualité;

d) Prie le Secrétaire général de lui transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2020.

### **III. Activités proposées : rapport avec le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2018-2019 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

3. Les activités visées dans le projet de résolution relèvent des programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 (Désarmement) et 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2018-2019 (A/71/6/Rev.1) et des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 4 (Désarmement) et 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (voir A/72/6 (Sect. 2), A/72/6 (Sect. 4), A/72/6 (Sect. 4/Corr.1) et A/72/6 (Sect. 29F), respectivement).

### **IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées**

4. Aux termes des paragraphes 3 et 4 du projet de résolution, il est prévu que le Groupe d'experts gouvernementaux tienne à Genève deux sessions de deux semaines chacune (l'une en 2018 et l'autre en 2019), soit 20 séances (10 jours) pour chaque session. Des services d'interprétation devraient être fournis dans les six langues officielles pour 40 séances (20 jours), ce qui représenterait une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour l'exercice biennal 2018-2019. Il en résulterait des dépenses supplémentaires au titre des services d'appui aux réunions d'un montant de 376 000 dollars pour l'exercice biennal. En outre, il serait nécessaire d'avoir recours aux services d'un ingénieur du son et à des services d'enregistrement à l'appui des réunions, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 14 200 dollars au titre du chapitre 29F [Administration (Genève)].

5. Aux termes du paragraphe 5 du projet de résolution, il est aussi prévu que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux organise à New York, en 2019, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours (quatre séances), afin que tous les États Membres puissent prendre part au débat interactif et faire part de leurs vues, en s'appuyant sur le rapport sur les travaux du Groupe que le Président devra établir en cette qualité. Les services d'interprétation qui devraient être fournis dans les six langues officielles pour ces séances constitueraient une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2019. Il devrait en résulter

des dépenses supplémentaires au titre des services d'appui aux réunions d'un montant de 24 000 dollars en 2019.

6. Par ailleurs, la documentation demandée aux paragraphes 3, 4, 5 et 6, à savoir sept documents d'avant-session (soit 9 000 mots), 50 documents de session (soit 50 000 mots) et deux documents d'après-session (de 10 700 mots chacun), à établir, pour reproduction et distribution seulement, dans les six langues officielles, viendrait également s'ajouter à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il en résulterait des dépenses supplémentaires d'un montant de 130 100 dollars au titre des services de documentation.

7. En outre, des ressources d'un montant de 450 000 dollars seraient à prévoir au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 4)] pour couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des représentants d'États qui assisteraient aux sessions en 2018 et 2019 (25 au maximum), ainsi que les services d'un consultant chargé de fournir un appui technique et fonctionnel pour les services fonctionnels à assurer dans le cadre des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux pendant l'exercice biennal 2018-2019.

## V. Modifications à apporter au programme de travail et au budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

8. Pour donner suite au projet de résolution, il faudrait modifier les produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour ce qui est des activités devant être exécutées au cours de l'exercice, comme suit :

a) Sous-programme 1: Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

### Tableau 4.13

Dans le tableau 4.13, à « Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) », ajouter :

*« Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet*

Services fonctionnels pour les réunions

54. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux (40);

55. Réunions consultatives informelles à composition non limitée (4);

Documentation destinée aux organes délibérants

56. Documents d'avant-session (7)

57. Documents de session (50)

58. Documents d'après-session (2) ».

## VI. Incidences financières des propositions

9. Pour faire face à la charge de travail supplémentaire susmentionnée, il faudrait prévoir, au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 4 (Désarmement) et 29F [Administration (Genève)] du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des ressources additionnelles non renouvelables d'un montant de 994 300 dollars. Ces dépenses supplémentaires sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	
<b>Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)</b>	
Interprétation simultanée	400 000
Documents d'avant-session	36 500
Documents de session	13 000
Documents d'après-session	80 600
<b>Total partiel (chapitre 2)</b>	<b>530 100</b>
<b>Chapitre 4 (Désarmement)</b>	
Consultants	50 000
Voyages d'experts	400 000
<b>Total partiel (chapitre 4)</b>	<b>450 000</b>
<b>Chapitre 29F [Administration, (Genève)]</b>	
Ingénieur du son/services d'enregistrement	14 200
<b>Total partiel (chapitre 29F)</b>	<b>14 200</b>
<b>Total</b>	<b>994 300</b>

## VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019

10. Le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des activités demandées aux paragraphes 3, 4, 5 et 6 du projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc prévoir des ressources non renouvelables d'un montant de 994 300 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019.

## VIII. Fonds de réserve

11. Selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

---

## **IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

12. L'adoption du projet de résolution A/C.1/72/L.54 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 994 300 dollars, dont 530 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 450 000 dollars au chapitre 4 (Désarmement), et 14 200 dollars au chapitre 29F [Administration (Genève)] du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019. L'ouverture d'un crédit supplémentaire de 994 300 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, devrait donc être approuvée par l'Assemblée pour l'exercice biennal 2018-2019.

---